



Jarville la Malgrange



COMPTE FINANCIER UNIQUE

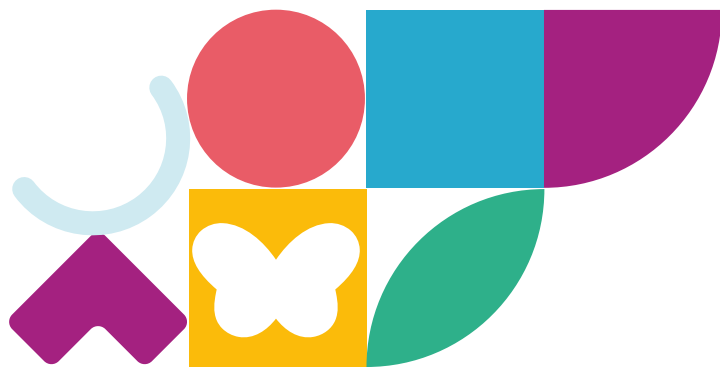


2024

RAPPORT DE PRÉSENTATION

SOMMAIRE

Quelques repères	P°4
L'équilibre financier du compte financier unique 2024	P°5
L'examen de la section de fonctionnement	P°7
L'examen de la section d'investissement	P°12
L'autofinancement et la gestion de la dette	P°15



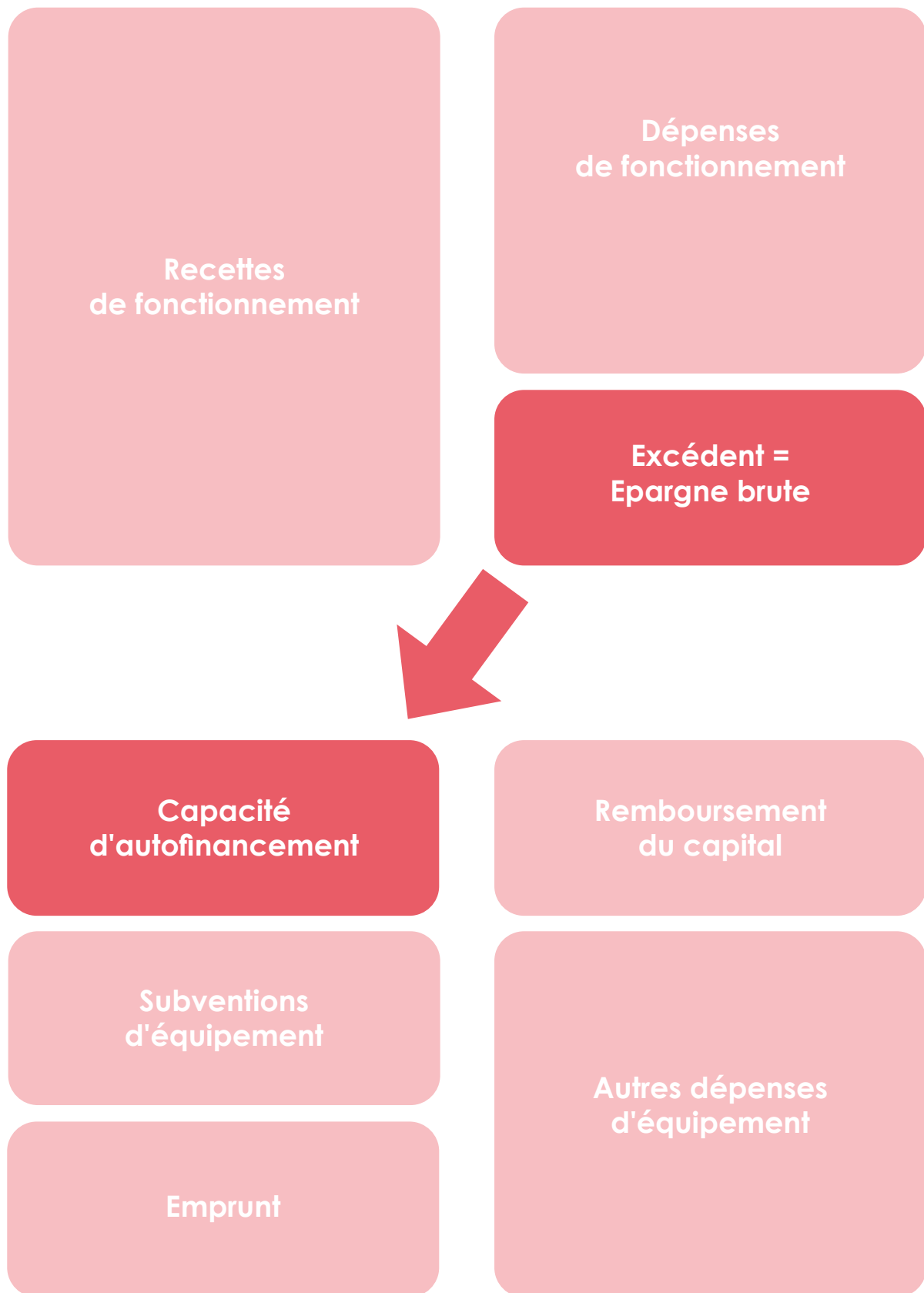
Pour les budgets en M57, le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public. Ce document unique est le résultat de la fusion de ces deux documents.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté entre l'ordonnateur et le comptable public, dans un objectif de simplification pour :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;*
- Améliorer la qualité des comptes ;*
- Faciliter les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.*

Le présent rapport de présentation entend simplifier la lecture du compte financier unique en le synthétisant d'une part et en apportant des éléments d'analyse complémentaire d'autre part.

Quelques repères...



1/ L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le résultat global s'élève à :

+ 2 462 886,20 €

Résultat de la section
de fonctionnement

+ 2 824 754,92 €

Résultat de la section
d'investissement

- 361 868,72 €

Résultat de l'exercice
2024

+ 863 725,93 €

Résultat de l'exercice
2024

- 1 675 007,61 €

Résultat antérieur reporté

+ 1 961 028,99 €

Résultat antérieur reporté

+ 1 732 044,87 €

Reste à réaliser

- 418 905,98 €

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Réalisations budgétaires totales		1 288 994,79 €	10 635 585,07 €	11 924 579,86 €
	Titre de recettes émis (1)	A	1 288 994,79 €	10 635 585,07 €	11 924 579,86 €
	Restes à réaliser	B	- €	- €	- €
DEPENSES	Réalisations budgétaires totales		3 382 908,38 €	9 771 859,14 €	13 154 767,52 €
	Mandats émis (1)	D	2 964 002,40 €	9 771 859,14 €	12 735 861,54 €
	Restes à réaliser	E	418 905,98 €	- €	418 905,98 €

RESULTAT DE EXERCICE	Solde d'exécution 2024 hors RAR et rattachements				
	Excédent si A-D>0	F=A-D	- €	863 725,93 €	-
	Déficit si A-D<0		- 1 675 007,61 €	- €	811 281,68 €
	Reste à réaliser et rattachements 2022				
Excédent si B-E>0	G=B-E	- €	- €		
Déficit si B-E<0		- 418 905,98 €	- €	- 418 905,98 €	

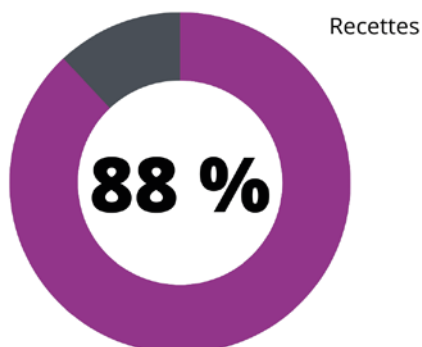
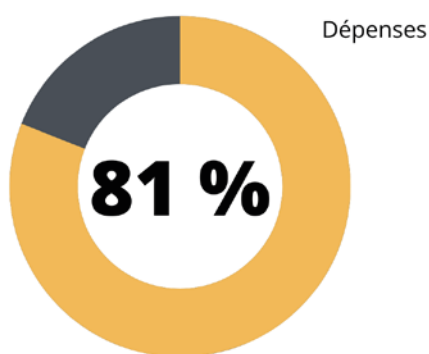
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	Excédent	H	1 732 044,87 €	1 961 028,99 €	3 693 073,86 €
	Déficit	H			- €

RESULTAT CUMULE	Résultat de clôture hors RAR et rattachements				
	Excédent	J=F+H	57 037,26 €	2 824 754,92 €	2 881 792,18 €
	Déficit		- €	- €	
	Résultat de clôture corrigé des RAR et des rattachements				
Excédent	K=J+G	- €	2 824 754,92 €	2 462 886,20 €	
Déficit		- 361 868,72 €	- €		

(1) Après déduction des annulations de mandats et de titres

	DEPENSES	RECETTES
Prévu au BP 2024	12 131 072,93 €	12 131 072,93 €
Réalisé (hors RAR) au CFU 2024	9 771 859,14 €	10 635 585,07 €

Taux de réalisation



2/ L'EXÉCUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1/ LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement constatées au compte financier unique 2024 s'élèvent à **9 343 908 €**.

NB : ce montant ne tient pas compte des opérations d'ordre, c'est-à-dire des amortissements comptables.

	CA 2023	CFU 2024	Evolution
011 Charges à caractère général	2 823 564 €	2 704 264 €	-4,2%
012 Charges de personnel	4 665 267 €	4 624 340 €	-0,9%
014 Atténuations de produits	127 592 €	79 973 €	-37,3%
65 Autres charges courantes (subventions, Elus)	1 291 307 €	1 710 395 €	32,5%
<u>Sous total dépenses de gestion des services</u>	8 907 729 €	9 118 972 €	2,4%
66 Charges financières	216 895 €	224 936 €	3,7%
68 Provisions	0 €	0 €	-
Total dépenses réelles	9 124 625 €	9 343 908 €	2,4%

Une année de transition

Les dépenses réelles de fonctionnements sont en hausse de 220 000 euros (soit 2,4%) par rapport à l'exercice précédent. Prise dans sa globalité, cette hausse correspond à l'inflation moyenne constatée, de l'ordre de 2 % en 2024.

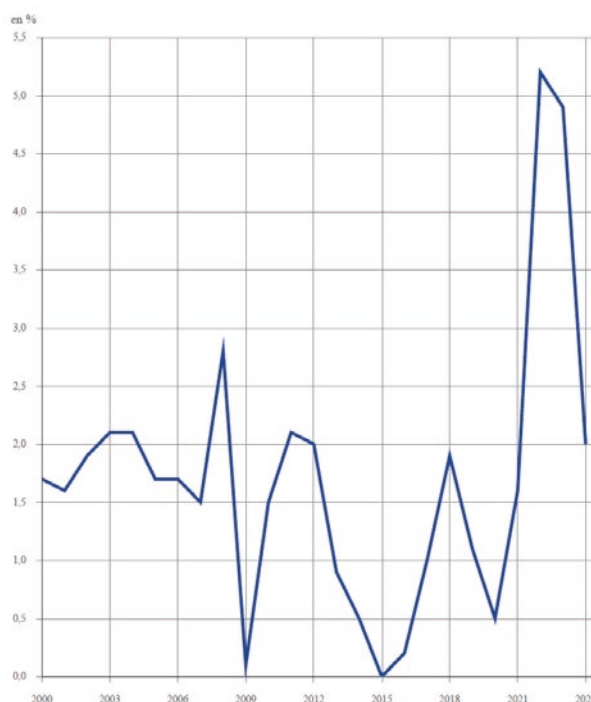
Pour mémoire, les années précédentes (2022 et 2023) ont été particulièrement marquées par une forte inflation des prix des matières premières et des coûts de l'énergie ainsi que des mesures et revalorisations salariales en faveur du pouvoir d'achat des agents publics.

Évolution annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation depuis 2000 >

La bonne gestion des deniers publics combinée au choix stratégique d'investir dans les travaux d'économies d'énergie ont permis d'amorcer cette baisse en 2024 dans un contexte inflationniste sans précédent depuis 25 ans.

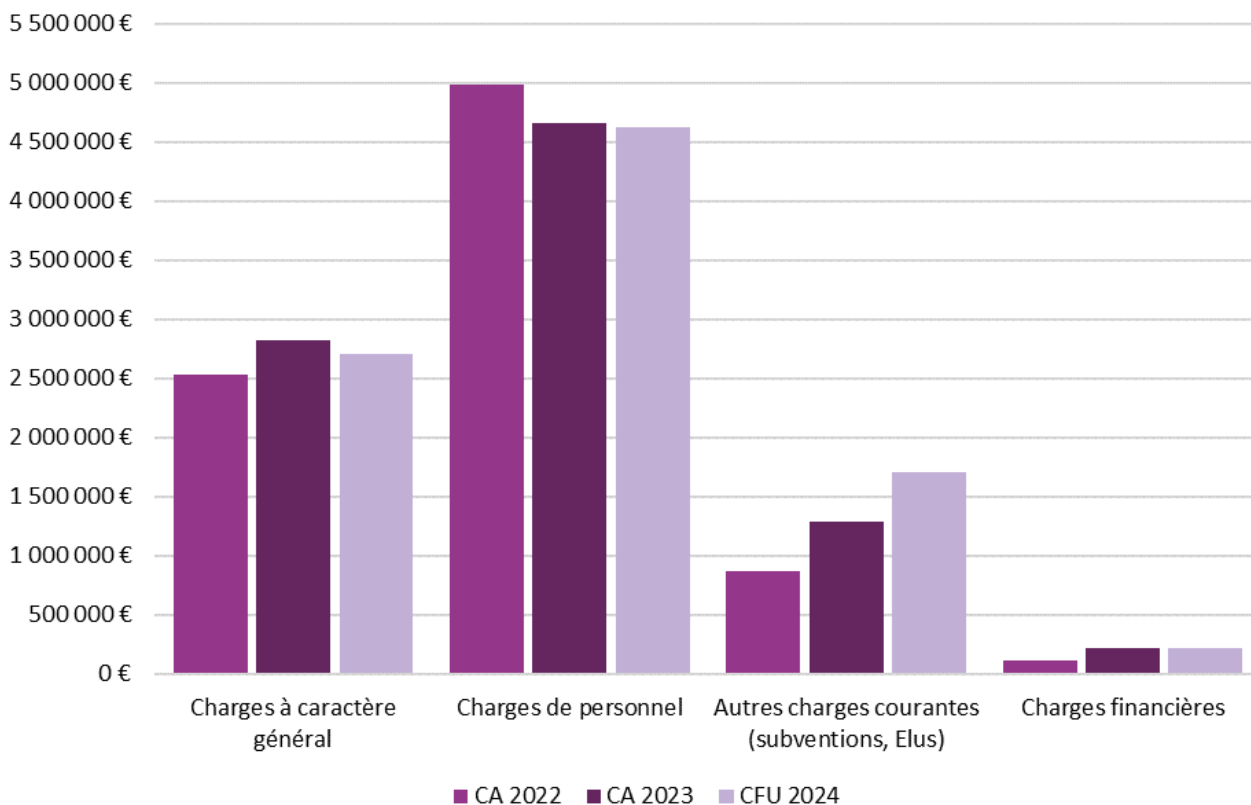
L'année 2024 s'inscrit, quant à elle, dans une transition plus favorable pour notre Commune avec :

- Les premiers résultats du plan patrimoine et énergie traduisant une baisse des consommations ;
- La renégociation à la baisse des tarifs des énergies ;
- La stabilité de la masse salariale ;
- La baisse des taux d'intérêts.



Source : INSEE

Évolution des recettes réelles de fonctionnement



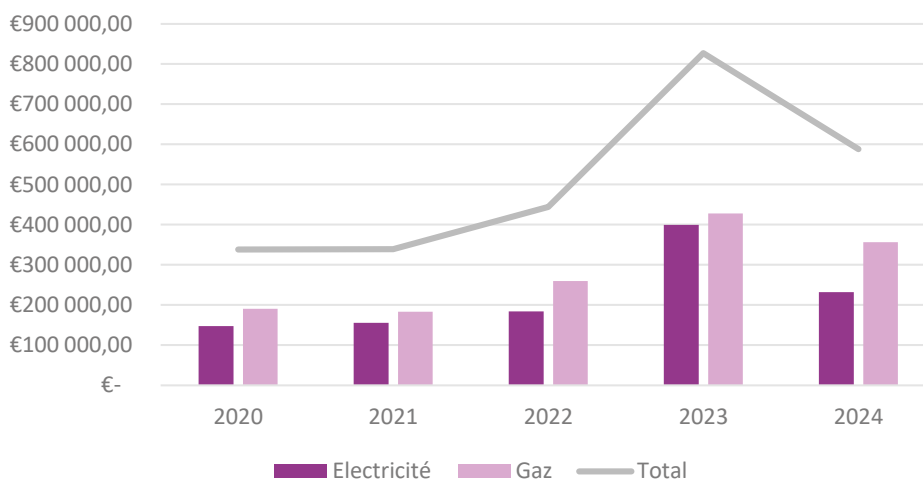
Les charges à caractère général

Les charges à caractère général (Chapitre 011) sont à la baisse notamment en raison de la reprise en régie du service périscolaire, la mutualisation des moyens, la mise en concurrence des entreprises et la baisse des coûts de l'électricité et du gaz.

Les charges de personnel

La masse salariale est en baisse de 1%, demeurant relativement stable depuis 2023, à hauteur de 4,6 millions d'euros. Elles comprennent, entre autres, les revalorisations salariales et les mesures du « Pack social » approuvées à une très large majorité des agent-es (96 %) et à l'unanimité des organisations représentatives du personnel en septembre 2023 : mise en place des titres restautant pour les agents communaux (80 000 euros), versement de la prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat des agents publics, versement du complément indemnitaire annuel (prime annuelle)...

Évolution des coûts de l'énergie



Les autres charges courantes

Une augmentation de près de 30% est constatée sur ce chapitre. Comme l'année précédente, cette hausse est principalement due à la prise en charge du coût de la concession de service public liée à la gestion et à l'exploitation de la crèche « Les Capucines ».

La subvention au CCAS a été versée dans son intégralité.

Les indemnités aux élus demeurent stables en raison du renoncement aux revalorisations successives du point d'indice.

2.2/ LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement constatées au compte financier unique 2024 s'élèvent à 10 625 457 €.

NB : ce montant ne tient pas compte des recettes de cession.

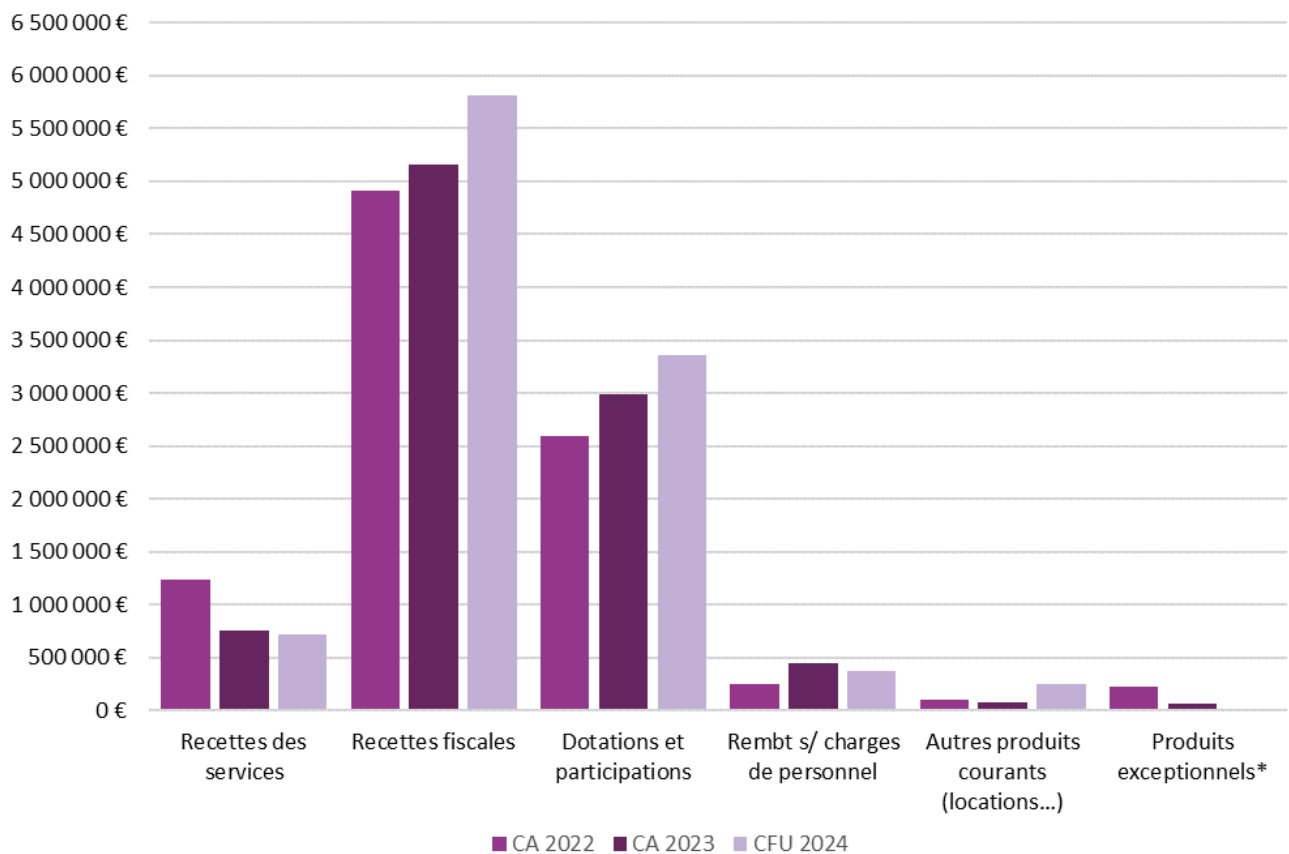
	CA 2023	CFU 2024	Evolution
70 Recettes des services	753 798 €	718 149 €	-4,7%
73 Recettes fiscales	5 162 405 €	5 810 492 €	12,6%
74 Dotations et participations	2 984 252 €	3 356 326 €	12,5%
013 Rembts/ charges de personnel	454 678 €	374 659 €	-17,6%
75 Autres produits courants (locations...)	82 583 €	246 427 €	198,4%
<u>Sous total recettes de gestion des services</u>	9 437 717 €	10 506 053 €	11,3%
76 Produits financiers	0 €	105 701 €	-
77 Produits exceptionnels*	61 436 €	9 370 €	-84,7%
78 Reprises de provisions	0 €	4 333 €	-
Total recettes réelles	9 499 153 €	10 625 457 €	11,9%

Des recettes dynamiques et diversifiées

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de près de 12 %. A la différence des autres années où la hausse s'expliquait essentiellement par l'évolution des produits fiscaux décidée par l'État, cette année les raisons sont multifactorielles :

- La croissance des recettes fiscales consécutive à la mobilisation temporaire du levier fiscal au strict nécessaire en 2024 pour faire face à la flambée des coûts d'énergie ;
- L'obtention de nouvelles enveloppes budgétaires relatives à la politique de la Ville ;
- Le versement d'une prime d'intéressement liée aux résultats positifs de l'exploitation de la crèche en délégation de service public ;
- Le bénéfice du filet sécurité inflation ;
- Le règlement des primes d'assurances relatives au sinistre ayant affecté l'Espace Françoise Chemardin en juin 2023.

Évolution des recettes réelles de fonctionnement



La hausse des recettes de fonctionnement étant diversifiée, la structure de ces dernières demeure relativement stable dans leur répartition entre 2023 et 2024.

Répartition des recettes de fonctionnement



* Hors recettes de cession

Les produits des services

Les produits des services, après une année 2023 en baisse en raison de la mise en place de la concession de service public de la crèche, se stabilisent aux alentours des 700 000 euros.

Les impôts et taxes

En 2024, les recettes fiscales ont progressé de près de 12 % par l'effet conjugué de l'augmentation des taux communaux et de la revalorisation des bases fiscales décidée par l'État.

Les autres produits courants

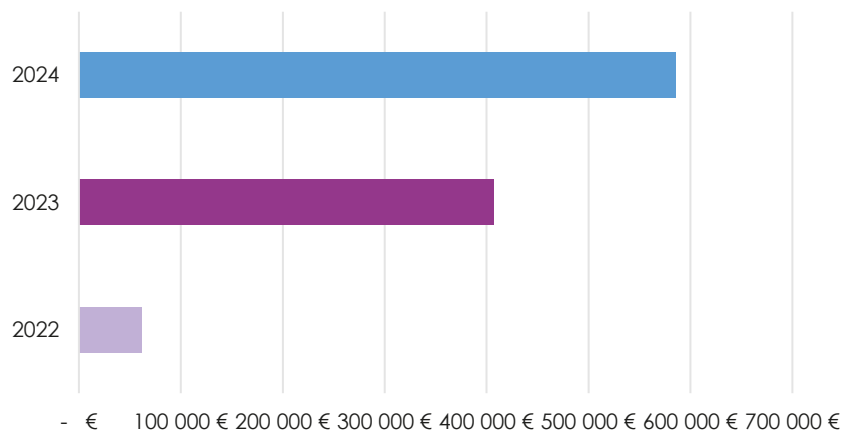
Le chapitre 75 enregistre une forte augmentation principalement du fait de la prime d'intéressement liée aux résultats du concessionnaire de service public de la crèche (106 000 €).

Les autres recettes sont composées des revenus des immeubles.

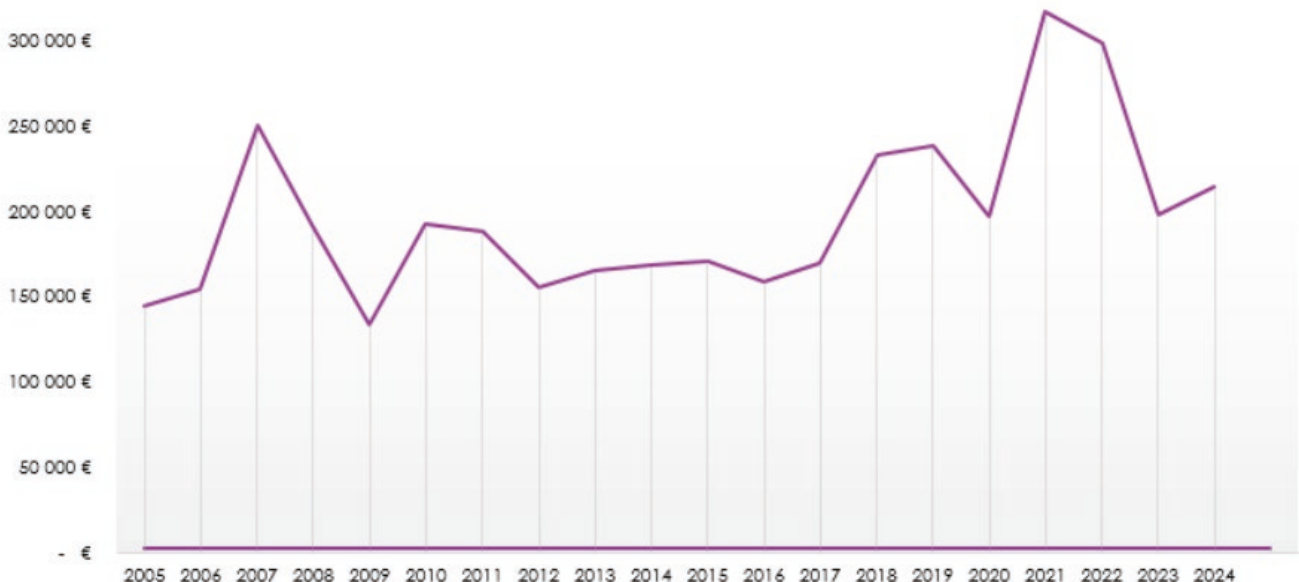
Les dotations et participations

Depuis 2020, le chapitre 74 est dynamique. La raison principale est le volume des dotations perçues au titre de la dotation politique de la ville, en fonction des projets portés par la Municipalité sur le territoire avec le concours de l'État qui y apporte un soutien financier constant.

Dotation Politique de la Ville



Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)



Les droits de mutation se stabilisent à un plancher haut et pourrait connaître une hausse en 2025 avec la reprise du marché de l'immobilier constatée sur la fin d'année 2024 (+17 000 €).

3/ L'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

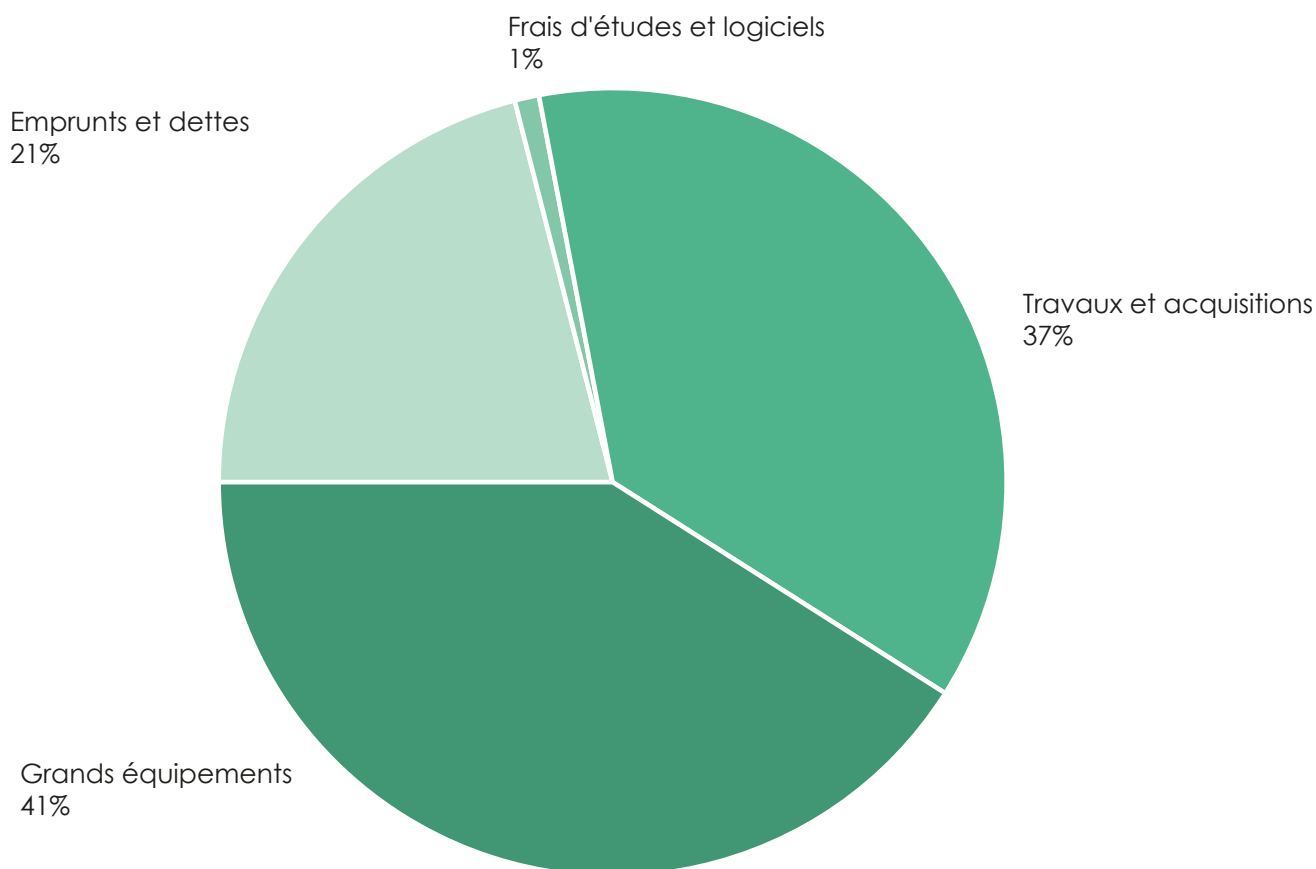
3.1/ LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement constatées au compte financier unique 2024 s'élèvent à 2 949 639 €.

NB : ce montant ne tient pas compte des opérations d'ordre, c'est-à-dire des amortissements comptables.

	CA 2023	CFU 2024	Evolution
20 Frais d'études et logiciels	26 282 €	11 040 €	-58,0%
21 Travaux et acquisitions	1 525 072 €	1 092 862 €	-28,3%
23 Grands équipements	1 162 707 €	1 219 952 €	4,9%
<u>Sous total dépenses d'équipement</u>	2 714 061 €	2 323 853 €	-14,4%
16 Emprunts et dettes	593 802 €	625 786 €	5,4%
<u>Sous total dépenses financières</u>	593 802 €	625 786 €	5,4%
Total dépenses réelles	3 307 863 €	2 949 639 €	-10,8%

Structure des dépenses d'investissement



Les principales réalisations en 2024



**École nouvelle génération
Marcelle et Léon BORREDON**
553 000 € HT

**Appartement pédagogique
et lieu d'accueil enfants-parents (LEAP)**
120 000 € HT



**Réfection et aménagement
de l'Hôtel de Ville**
273 000 € HT

Toiture de l'Atelier
311 000 € HT



**Plan de sobriété et modernisation
du patrimoine bâti**
185 000 € HT

**Cité du Faire | Travaux de sécurisation
et Mission de programmiste**
20 000 € HT



**Création de l'oeuvre artistique
"Vivre ensemble"**
27 000 € HT

**Aire de jeux, réaménagement et
sécurisation du terrain multi-sports
de la Californie**
75 000 € HT



Véhicule électrique JBus
44 000 € HT



3.2/ LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement constatées au compte financier unique 2024 s'élèvent à 856 823 €.

NB : ce montant ne tient pas compte des opérations d'ordre.

	CA 2023	CFU 2024	Evolution
13 Subventions	92 180 €	332 058 €	260,2%
16 Emprunts	280 000 €	0 €	-100,0%
21 Immobilisations corporelles	0 €	724 €	-
23 Immobilisations en cours	0 €	0 €	-
<u>Sous total recettes d'équipement</u>	372 180 €	332 783 €	-10,6%
Cessions	0 €	0 €	-
10222 Dotations (FCTVA)	268 506 €	113 904 €	-57,6%
10226 Taxe d'aménagement	0 €	2 932 €	-
1068 Excédents de fonct. Capitalisés	61 260 €	407 203 €	564,7%
165 Dépôts et cautions	459 €	0 €	-100,0%
<u>Sous total recettes financières</u>	330 225 €	524 040 €	58,7%
Total recettes réelles	702 405 €	856 823 €	22,0%

Les subventions

Le solde de 124 000 € pour les opérations de désimperméabilisation a été versé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les premiers acomptes du Fonds vert au profit de l'école nouvelle génération Marcelle et Léon Borredon ont été perçus.

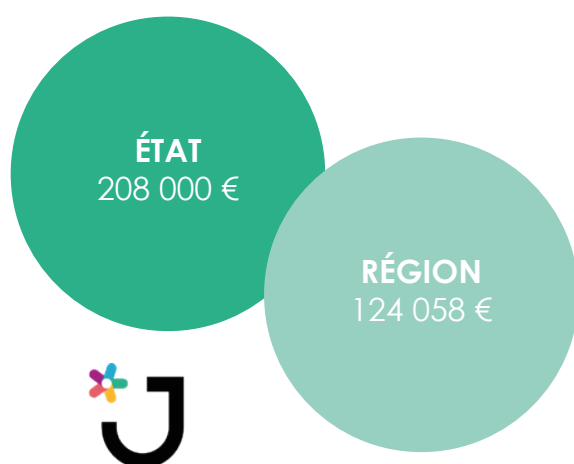
Les emprunts

Le recours à l'emprunt n'a pas été nécessaire sur l'année 2024. L'autofinancement et les résultats antérieurs ont été suffisants pour couvrir le besoin d'investissement.

Les dotations, fonds divers et réserves

Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) permet de récupérer une fraction de la TVA acquittée sur les dépenses de l'année N-2. En 2024, cette dotation calculée à hauteur de 16 % du montant TTC des investissements éligibles de 2022 s'élève 113 904 €.

Répartition des subventions



L'excédent de fonctionnement

Cet excédent correspond à la part du résultat de fonctionnement 2023 affecté en recettes en 2024 afin de couvrir le besoin de financement constaté.



L'autofinancement et la gestion de la dette

Les données relatives à l'épargne sont présentées selon les règles de calcul des comptes individuels des communes (données financières et statistiques sur les finances locales).

En K€	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
CHARGES DE FONCTIONNEMENT "CAF" selon la méthodologie des comptes individuels des collectivités (1)	8 889	8 543	8 255	7 694	7 890	7 891	7 888
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT "CAF" selon la méthodologie des comptes individuels des collectivités (2)	10 176	8 933	9 089	8 862	8 189	8 596	8 492
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT	1 397	546	738	1 024	395	772	666
CAF = EPARGNE BRUTE (3) = (2)-(1)	1 287	390	834	1 168	299	705	604
EPARGNE NETTE = (3)-(8)	662	-204	366	781	-37	326	268
<i>Dotation politique de la ville</i>	<i>586</i>	<i>407</i>	<i>61</i>	<i>350</i>	<i>135</i>	<i>301</i>	<i>258</i>
EPARGNE NETTE corrigée de la dotation politique de la ville	76	-611	305	431	-172	25	10
Remboursements de la dette (8)	625	594	468	387	336	379	336
Emprunts (9)	0	280	3 759	1 000	1 600	1	2 900
Flux net de dette = (9)-(8)	-625	-314	3 291	613	1 264	-378	2 564
Dette au 31 décembre (12)	8 822	9 447	9 761	6 470	5 857	4 593	4 972
Ratios							
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	12,65%	4,37%	9,18%	13,18%	3,65%	8,20%	7,11%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	6,51%	-2,28%	4,03%	8,81%	-0,45%	3,79%	3,16%
Annuité de la dette : AD = (8) + charges financières	850	811	585	495	440	492	432
Capacité de désendettement = (12) / (3) (en années)	6,85	24,22	11,70	5,54	19,59	6,51	8,23
Ratio de rigidité des charges structurelles	50,12%	56,22%	58,49%	58,19%	64,20%	59,35%	60,01%
Ratio poids de l'annuité = AD / (2)	8,35%	9,08%	6,44%	5,59%	5,37%	5,72%	5,09%

L'épargne brute est l'élément central de tout pilotage budgétaire. Elle est caractéristique de la capacité d'autofinancement brute, permettant d'investir et/ou de s'endetter. Plus le niveau d'épargne sera élevé, plus une dette nouvelle élevée sera soutenable et absorbable.

La capacité de désendettement est quant à elle inversement proportionnelle à l'évolution de l'épargne brute observée, en lien avec les emprunts contractés et donc l'encours de la dette.

En repassant sous le seuil des 12 années, la capacité de désendettement de la Commune traduit les choix budgétaires de la municipalité et la trajectoire engagée en début de mandat.

